

## Délibération N°2025-027-BC

Date de convocation : 26 mars 2025

|                                   |              |             |
|-----------------------------------|--------------|-------------|
| Membres du bureau en exercice : 9 | Présents : 8 | Votants : 8 |
|-----------------------------------|--------------|-------------|

### **Attribution d'aides financières dans le cadre du dispositif « appui animateurs jeunes »**

L'an deux mil vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> du mois d'avril à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

#### Présents

Mme CLAISSE Laurence  
Mme HENAFF Marie Claire  
M. JEZEQUEL Jean  
M. BODIGUEL Robert  
M. MIOSSEC Gilbert  
M. DUFFORT Jean-Philippe  
M. GILET Yves-Marie

#### Absent(s)

Mme GUILLERM Babeth

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération du 13 février 2013, le conseil communautaire a adopté un dispositif de soutien financier aux projets de dimension intercommunale portés par les animateurs et les communes dans le but de permettre la réalisation de ces projets intercommunaux ainsi que de renforcer les coopérations de proximité à destination des 9-13 ans du territoire.

#### **Rappel des principes généraux**

Ont accès au dispositif les projets s'inscrivant dans la durée, engageant plusieurs animateurs et communes. Les projets comportent plusieurs actions cohérentes d'animation.  
Après validation, une participation financière de la CCPL, plafonnée à 65% du coût net du projet (hors poste animateur permanent), dans la limite de 5 000 € par projet.

#### **Modalités administratives**

Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier écrit présentant l'ensemble des actions et le budget auprès de la CCPL. Les dossiers doivent être déposés pour le mois de juin de chaque année afin de pouvoir commencer les projets dès la rentrée.

#### **Modalités d'intervention de la CCPL**

La CCPL soutient les projets financièrement à hauteur de 65% du coût net plafonné à 5 000 euros par projet. Le coût net s'entend par le solde entre les dépenses liées à la mise en oeuvre du projet et les recettes générées (participation familles, subventions partenaires extérieurs).

Dans le cadre de ce dispositif, 2 dossiers conviennent d'être examinés pour l'année 2025 :

- **Le projet « Jeunes face aux enjeux environnementaux »** porté conjointement par le Centre d'animation Local (Commana, Guimiliau, Locmélard) et Lampaul-Guimiliau.

Public concerné : 48 jeunes de 12 à 18 ans

*Objectif* : donner les ressources aux jeunes pour agir à leur niveau sur les enjeux environnementaux

Des ateliers seront proposés sur les petites vacances sur les thématiques suivantes : Economiser les ressources, préserver, protéger et consommer mieux. Un séjour à la montagne sera proposé sur le thème "Quel avenir pour les sports d'hiver ?" à Cauterets pour clôturer le projet.

Le budget prévisionnel est de 53 250 €, la participation de la CCPL est sollicitée à hauteur de 5 000 €.

- **Le projet "Les sciences de l'univers"** porté par les communes de Plounéventer, Saint-Servais, Saint-Derrien et Plouvorn.

Public : 28 jeunes de 8 à 15 ans

*Objectif* : mobiliser les jeunes autour d'un intérêt commun, l'univers

Différentes actions sont prévues : visite du planétarium et de la cité des télécoms, voyage au Futuroscope, soirée observation des étoiles.

Le budget prévisionnel est de 17 060 €, la participation de la CCPL est sollicitée à hauteur de 5 000 €.

Vu la délibération n°99\_03 du 27 février 2013 relative au dispositif « Appui animateurs jeunes » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, jeunesse et vie sociale du 3 février 2025 ;

Ayant entendu le rapporteur, M. le Président ;

**Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :**

- **Valide une aide à hauteur de 5 000 € au titre du dispositif « appui animateurs jeunes » pour le projet « Jeunes face aux enjeux environnementaux » porté conjointement par le Centre d'animation Local (Commana, Guimiliau, Locmélard) et Lampaul-Guimiliau.**
- **Valide une aide à hauteur de 5 000 € au titre du dispositif « appui animateurs jeunes » pour le projet « Les sciences de l'univers » porté conjointement par les communes de Plounéventer, Saint-Servais, Saint-Derrien et Plouvorn.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 02 avril 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Robert BODIGUEL.



Le Président,  
Henri BILLON.

